

**LIVREUR·EUSES** travailleur·euses des plateformes

**Contre le mépris et l'exploitation :**

**je vote CNT-SO !**

**élections professionnelles**

**du 9 au 16 mai 2022**

profession de foi de la CNT-Solidarité Ouvrière



# Livreur·euses, avec ou sans-papiers, on s'organise pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux !

Avec la multiplication des enseignes de livraison et un nombre toujours plus grand de livreurs : **nos rémunérations ont fortement diminué ces dernières années**. Soi-disant indépendant·es, nous sommes à la merci des modifications de tarifs des plateformes et soumis à l'arbitraire de leurs algorithmes !

Pour compenser nous sommes obligé·es de multiplier les courses quitte à mettre notre sécurité en danger : 11 collègues sont morts ces dernières années pour des centaines d'accidenté·es ! Dans l'immédiat, **nos tarifs doivent augmenter et nous devons avoir une rémunération minimale garantie égale au SMIC horaire (y compris les cotisations sociales) incluant le temps d'attente**.

Sans droits, nous sommes dépendant·es des plateformes qui peuvent nous déconnecter selon leur bon vouloir : **notre statut doit évoluer !**

La CNT-SO revendique clairement **la reconnaissance du statut de salarié·e et les droits sociaux** correspondants pour les livreur·euses ainsi que des garanties pour notre santé et notre sécurité : c'est le seul moyen d'obtenir des avancées sociales et une vraie protection.

**Pour les livreur·euses sans-papiers, cette reconnaissance est importante pour lancer des procédures de régularisation par le travail.**

**Le scrutin pour la représentation collective des livreur·euses est organisé du 9 au 16 mai 2022 par vote électronique.**

**Les représentant·es qui seront désigné·es par les organisations représentatives après le vote, bénéficieront d'une protection contre la rupture de contrat avec la plateforme.**



Retrouvez notre dossier complet sur les élections et une présentation de la CNT-Solidarité Ouvrière sur notre site.



## La CNT-SO revendique :

- la hausse immédiate des tarifs
- le paiement de toutes les heures travaillées (y compris le temps d'attente) et pas de rémunération horaire inférieure au SMIC horaire (incluant les cotisations sociales)
- une prime d'entretien des véhicules (vélos, scooters...)
- la régularisation des travailleuseuses sans-papiers
- la reconnaissance du statut de salarié et le bénéfice de tous les droits sociaux (sécu, chômage, congés...)
- la création d'un statut collectif dans une convention collective

## stop à l'exploitation numérique !

[cnt-so.org](http://cnt-so.org) • [contact@cnt-so.org](mailto:contact@cnt-so.org) • 09 87 53 87 56 • 4 rue de la Martinique 75018 Paris